

**Lubrifiant - Dry Weather****SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit:**

Nom de produit : Lubrifiant - Dry Weather  
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
Type de produit REACH : Mélange

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:****1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes**

Circulation/gear-box oil  
Gear oil

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucune utilisation déconseillée connue

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:****Fournisseur de la fiche de données de sécurité**

SOUDAL N.V.  
Everdongenlaan 18-20  
B-2300 Turnhout  
☎ +32 14 42 42 31  
☎ +32 14 42 65 14  
msds@soudal.com

**Fabricant du produit**

SOUDAL N.V.  
Everdongenlaan 18-20  
B-2300 Turnhout  
☎ +32 14 42 42 31  
☎ +32 14 42 65 14  
msds@soudal.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):  
+32 14 58 45 45 (BIG)

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange:**

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

**2.2 Éléments d'étiquetage:**

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

**Informations supplémentaires**

EUH208

Contient: N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine/N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine, mélange d'isomères. Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers:**

Attention! Le produit peut rendre les sols glissants

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances:**

Ne s'applique pas

**3.2 Mélanges:**

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
polysulfures de di-tert-dodécyle 01-2119540516-41	68425-15-0 270-335-7	C<20 %	Aquatic Chronic 4; H413	(1)(10)	Constituant

(1) Texte intégral des phrases H: voir point 16

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

# Lubrifiant - Dry Weather

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours:

#### Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

#### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

#### 4.2.1 Symptômes aigus

##### Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Irritation des voies respiratoires.

##### Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

##### Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

##### Après ingestion:

Nausées. Vomissements. Diarrhée. Irritation des muqueuses gastro-intestinales.

#### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Mousse polyvalente. Poudre BC. Acide carbonique.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

### 5.3 Conseils aux pompiers:

#### 5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives.

#### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pas de flammes nues.

#### 6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

#### 6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

##### Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu. Empêcher toute propagation dans les égouts. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber liquide répandu dans matériau incombustible p.ex.: sable, terre, vermiculite ou kieselguhr. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4 Référence à d'autres sections:

Date d'établissement: 2015-06-24

# Lubrifiant - Dry Weather

Voir point 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Protéger contre le gel. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Tenir l'emballage bien fermé. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, agents d'oxydation.

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

#### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

##### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

##### DNEL - Travailleurs

###### polysulfures de di-tert-dodécyle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	23.5 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	33.3 mg/kg bw/jour	

##### DNEL - Grand public

###### polysulfures de di-tert-dodécyle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	5.8 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	16.66 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	1.66 mg/kg bw/jour	

##### PNEC

###### polysulfures de di-tert-dodécyle

Compartiments	Valeur	Remarque
STP	1 g/l	
Oral	66.7 mg/kg alimentation	

#### 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

### 8.2 Contrôles de l'exposition:

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

##### a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

##### b) Protection des mains:

Gants.

- matériaux appropriés (bonne résistance)

Caoutchouc nitrile, caoutchouc fluoré.

Date d'établissement: 2015-06-24

# Lubrifiant - Dry Weather

## c) Protection des yeux:

Protection des yeux non requise dans des conditions normales.

## d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

## 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique	Liquide
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Incolore à jaune clair
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Peu combustible
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	414 mm <sup>2</sup> /s - 506 mm <sup>2</sup> /s ; 40 °C ; EN ISO 3104
Point de fusion	< -15 °C ; ASTM D97
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	250 °C ; ASTM D92
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Solubilité	Aucun renseignement disponible
Densité relative	0.99 ; 15 °C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	> 250 °C ; ASTM E659-78
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

### 9.2 Autres informations:

Densité absolue	994 kg/m <sup>3</sup> ; 15 °C
-----------------	-------------------------------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité:

À température > point d'éclair: risque d'incendie/explosion accru.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun renseignement disponible.

### 10.4 Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles:

Agents d'oxydation.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### Lubrifiant - Dry Weather

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Date d'établissement: 2015-06-24

# Lubrifiant - Dry Weather

## polysulfures de di-tert-dodécyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	19550 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Read-across	
Dermal	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg bw	24 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (aérosol)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 15.5 mg/l	4 h	Rat (masculin/féminin)	Read-across	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

## Corrosion/irritation

### Lubrifiant - Dry Weather

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## polysulfures de di-tert-dodécyle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Légèrement irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique
Peau	Légèrement irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les yeux

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Lubrifiant - Dry Weather

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## polysulfures de di-tert-dodécyle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye (masculin/féminin)	Read-across	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Non classé comme sensibilisant par inhalation

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles

### Lubrifiant - Dry Weather

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## polysulfures de di-tert-dodécyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 407	1000 mg/kg bw/jour		Aucun effet	4 semaines (tous les jours)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Dermal								Dispense de données
Inhalation								Dispense de données

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

## Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

### Lubrifiant - Dry Weather

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Date d'établissement: 2015-06-24

# Lubrifiant - Dry Weather

## polysulfures de di-tert-dodécyle

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Positif avec activation métabolique, positif sans activation métabolique	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)		Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 473	Lymphocytes humains	Aucun effet	Valeur expérimentale

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

### Lubrifiant - Dry Weather

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## polysulfures de di-tert-dodécyle

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474	2 dose(s)/24 heures d'intervalle	Rat (mâle)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

## Cancérogénicité

### Lubrifiant - Dry Weather

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## polysulfures de di-tert-dodécyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Organe	Effet
Inhalation						Dispense de données		
Dermal						Dispense de données		
Oral						Dispense de données		

## Toxicité pour la reproduction

### Lubrifiant - Dry Weather

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## polysulfures de di-tert-dodécyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 414	1000 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEL	OCDE 414	1000 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité								Dispense de données

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### Conclusion CMR

Non classé pour la cancérogénicité

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

## Toxicité autres effets

### Lubrifiant - Dry Weather

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

### Lubrifiant - Dry Weather

Eruption/dermatite.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

### Lubrifiant - Dry Weather

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Date d'établissement: 2015-06-24

# Lubrifiant - Dry Weather

## polysulfures de di-tert-dodécyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50	OCDE 203	> 100 mg/l	96 h	Danio rerio	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë invertébrés	NOEC	Méthode C.2 de l'UE	< 0.1 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	NOEC	OCDE 201	< 0.08 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	NOEC		10 mg/l	72 h	Pseudomonas putida		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Inhibition de la croissance

L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

## 12.2 Persistance et dégradabilité:

### polysulfures de di-tert-dodécyle

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respirométrie manométrique	0 %; Consommation d'O <sub>2</sub>	28 jour(s)	Valeur expérimentale

### Conclusion

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

### Lubrifiant - Dry Weather

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

### polysulfures de di-tert-dodécyle

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		> 6.2	22 °C	Valeur expérimentale

### Conclusion

Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s)

## 12.4 Mobilité dans le sol:

### polysulfures de di-tert-dodécyle

#### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	OCDE 121	8.5	Valeur expérimentale

#### Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
1.177 Pa.m <sup>3</sup> /mol		20 °C		Valeur expérimentale

### Conclusion

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

## 12.6 Autres effets néfastes:

### Lubrifiant - Dry Weather

#### Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (CE) n° 517/2004)

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

#### Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

Date d'établissement: 2015-06-24

# Lubrifiant - Dry Weather

polysulfures de di-tert-dodécyle

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 517/2014)

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

13 02 06\* (huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées: huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables. Déchet dangereux selon le Règlement (UE) n° 1357/2014.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Recycler/réutiliser. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

#### 13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR)

14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	
-----------------------------------	--

Classe	
--------	--

Code de classification	
------------------------	--

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
--------------------	--

Étiquettes	
------------	--

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
------------------------	--

Quantités limitées	
--------------------	--

### Chemin de fer (RID)

14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	
-----------------------------------	--

Classe	
--------	--

Code de classification	
------------------------	--

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
--------------------	--

Étiquettes	
------------	--

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
------------------------	--

Quantités limitées	
--------------------	--

### Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	
--------	--

Code de classification	
------------------------	--

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
--------------------	--

Date d'établissement: 2015-06-24



# Lubrifiant - Dry Weather

Étiquettes	
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

## Mer (IMDG/IMSBC)

14.1 Numéro ONU:	
Transport	Non soumis
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe	
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	
Quantités limitées	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:	
Annexe II de Marpol 73/78	

## Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU:	
Transport	Non soumis
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe	
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
	Aucun renseignement disponible

#### REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
polysulfures de di-tert-dodécyle	Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	1. Ne peuvent être utilisés: — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des candeliers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs. 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché. 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304. 4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN). 5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à

Date d'établissement: 2015-06-24

# Lubrifiant - Dry Weather

l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:

a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";

b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";

c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010.6. Au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public.7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent, pour le 1<sup>er</sup> décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.»

## Législation nationale Pays-Bas

### Lubrifiant - Dry Weather

Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03
Waterbezwaarlijkheid	11

## Législation nationale Allemagne

### Lubrifiant - Dry Weather

WGK	1; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)
-----	---

### polysulfures de di-tert-dodécyle

TA-Luft	5.2.5; I
---------	----------

## Législation nationale France

### Lubrifiant - Dry Weather

Aucun renseignement disponible

## Législation nationale Belgique

### Lubrifiant - Dry Weather

Aucun renseignement disponible

## Autres données pertinentes

### Lubrifiant - Dry Weather

Aucun renseignement disponible

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

(\*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont

Date d'établissement: 2015-06-24

# Lubrifiant - Dry Weather

limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.



Date d'établissement: 2015-06-24